

Document

Toutes les mesures du « plan » de relance du gouvernement.

par LeMonde.fr

Le plan de relance, dépensé essentiellement en 2009, atteint 26 milliards d'euros, soit 1,3 % du produit intérieur brut (PIB). Le détail des mesures a été présenté par l'Elysée.

L'Etat va rembourser début 2009 11,5 milliards d'euros aux entreprises. Le crédit d'impôt recherche, normalement remboursable sur trois ans, sera reversé début 2009 en une seule fois (3,8 milliards d'euros). Il en sera de même pour les crédits de TVA (3 milliards d'euros). Les déficits enregistrés par les entreprises en 2008 donneront lieu à un remboursement de 2 milliards d'euros dès 2009.

S'y ajoute une mesure de trésorerie sur l'impôt sur les sociétés (IS). Les entreprises paient en décembre un acompte fondé sur les prévisions de bénéfices. Le trop-versé, habituellement remboursé en avril, le sera dès janvier 2009. La mesure (4 milliards d'euros) n'a pas d'effet budgétaire.

Les entreprises pourront accélérer l'amortissement de leurs nouveaux investissements en 2009, ce qui réduira leur impôt sur les sociétés.

L'Etat versera à l'avenir un acompte de 20 %, et non plus de 5 %, lorsqu'il passe un marché public.

Les pouvoirs publics vont investir 10,5 milliards d'euros, dont les deux tiers en 2009. L'Etat va investir 4 milliards d'euros supplémentaires dans des projets gelés faute de financement. Sont concernés les infrastructures de transport, les équipements de défense, l'université et la recherche, le patrimoine de l'Etat. Les critères sont la rapidité, le contenu en emploi et la pertinence pour l'avenir des projets.

Les entreprises publiques financeront elles-mêmes 4 milliards d'euros d'investissements supplémentaires dans la production d'énergie, la rénovation et l'entretien du réseau électrique, gazier, postal et de la RATP.

Les collectivités locales investiront 2,5 milliards d'euros supplémentaires. L'Etat les y aidera en accélérant le remboursement d'une créance de 5 milliards d'euros (TVA sur les investissements).

Le soutien à l'automobile. Du 4 décembre 2008 au 31 décembre 2009, les particuliers qui mettront à la casse un véhicule de plus de dix ans pour acheter un véhicule neuf ayant le label écologique toucheront une prime à la casse de 1 000 euros. Elle devrait coûter à l'Etat 220 millions d'euros et remplacera celle de 300 euros qui concernait les véhicules de plus de quinze ans.

Les filiales de Renault et PSA spécialisées dans l'octroi de crédits automobile aux particuliers recevront un financement supplémentaire d'un milliard d'euros chacune.

L'Etat compte aider la filière à financer la recherche et le développement (véhicules hybrides, électriques). Il accordera des aides directes, sous forme de garantie de prêts, si les pays concurrents (Etats-Unis, Allemagne, Suède) continuent d'aider leurs constructeurs nationaux. L'Etat exigera en contrepartie que les constructeurs ne ferment pas de sites ou réduisent les contraintes imposées aux sous-traitants. Un fonds d'investissement de 300 millions d'euros aidera à restructurer la filière.

Le logement soutenu à hauteur de 1,6 milliard d'euros. Le prêt à taux zéro sera doublé en 2009 s'il est consacré à l'achat d'un logement neuf. Coût estimé, 600 millions d'euros.

70 000 logements supplémentaires vont être construits pour 600 millions d'euros. Un programme d'amélioration de l'habitat insalubre sera lancé (200 millions d'euros).

Des mesures pour l'emploi et les chômeurs (1,2 milliard d'euros). Dans les entreprises de moins de 10 salariés, toutes les embauches seront exonérées de charges sociales (14 % de cotisation sociale) au niveau du smic, soit une aide de 180 euros par mois. La mesure sera dégressive jusqu'au niveau de 1,6 fois le smic. Financée par l'Etat, elle coûtera 700 millions d'euros.

Les conditions d'indemnisation du chômage, partiel ou total, seront améliorées, à hauteur de 500 millions d'euros.

Le gouvernement va verser fin mars 2009 une prime de 200 euros aux 3,8 millions de personnes éligibles aux minima sociaux (760 millions d'euros). Cette mesure s'ajoute aux transferts sociaux (370 milliards d'euros en 2007) qui vont croître de 17 milliards d'euros en 2009 du fait de mesures déjà annoncées (revalorisation de 3% des allocations familiales en janvier, de 6,9 % du minimum vieillesse en avril). S'y ajoute l'entrée en vigueur fin juin 2009 du revenu de solidarité active.

Les procédures d'appels d'offres. Elles seront allégées pour dépenser plus vite, grâce à un décret et une loi de procédure adoptés début 2009. Le seuil de passation des marchés publics sera porté de 206 000 euros à 5,15 millions d'euros, qui est le seuil européen.

Le niveau d'exemption totale de procédure sera remonté de 4 000 à 20 000 euros. Il sera possible d'augmenter de 50 % une commande sans faire d'appel d'offres. Les maires pourront augmenter de 20 % le coefficient d'occupation des sols.

Un ministre de la relance. Le plan de relance sera isolé dans un programme dédié avec son budget propre et sera confié à un secrétaire d'Etat ou un ministre, qui rendra compte de son avancement tous les trois mois.